

Objectif 1.4.1 : Promouvoir un développement touristique exemplaire dans les coeurs du parc national

Objectif 1.4.1 : Promouvoir un développement touristique exemplaire dans les coeurs du parc national

Les coeurs de parc sont des lieux qui du fait de leur forte naturalité sont très prisés non seulement par la population locale, mais également par les touristes. Il est indispensable d'orienter le développement touristique vers l'exemplarité. Les mesures permettant d'atteindre cet objectif sont communes aux coeurs et à l'aire d'adhésion, et sont développées dans la partie de la charte de territoire relative à l'aire d'adhésion.

Page 28 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3844

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-19 11:10